



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le jeudi **17 février 2011**, à 20 h, à la salle Émilien-Michaud de la préfecture de la MRC, située au 310, rue Saint-Pierre, à Rivière-du-Loup.

1. APPEL DES CONSEILLERS DE COMTÉ

Sont présents :

BASTILLE Louis-Marie	Saint-Modeste
CARON Yvon	Saint-François-Xavier-de-Viger
DARIS Ghislaine	Cacouna
DIONNE Philippe	Saint-Paul-de-la-Croix
FOREST Serge	L'Isle-Verte
GRATTON Jean-Pierre	Saint-Épiphane
LÉVESEQUE Napoléon	Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
MORIN Michel	Ville de Rivière-du-Loup
ROY André	Saint-Arsène
THIBAULT Réal	Saint-Antonin
VADEBONCOEUR Louis	Notre-Dame-du-Portage

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Michel LAGACÉ, maire de la municipalité de Saint-Cyprien.

Sont de plus présents :

Monsieur Raymond Duval, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Linda Mimeault, adjointe à la direction et monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire.

Est absent :

Le conseiller Gilbert Delage (Notre-Dame-des-Sept-Douleurs).

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 20 h.

2011-02-053-C

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet « Demande de maintien des effectifs d'Hydro-Québec au poste de Rivière-du-Loup » en « Affaires nouvelles » et que ce point reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des conseillers de comté**
- 2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2011 avec modifications s'il y a lieu**

5. Première période de questions du public (10 minutes)

6. Présentation de tous les documents, lettres et requêtes adressés au conseil de la MRC

7. Reddition de comptes et suivi budgétaire

- 7.1 Autorisation de virements budgétaires
- 7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07
- 7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services
- 7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

8. Développement culturel

- 8.1 Procès-verbal de la réunion du 4 février 2011 du comité consultatif pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle
- 8.2 Autorisation de signature d'une entente de collaboration à l'agenda culturel de la Ville de Rivière-du-Loup
- 8.3 Accord de principe concernant les principaux paramètres d'une entente culturelle avec le MCCCCF portant sur la période 2011-2012

9. Gestion des matières résiduelles

- 9.1 Dépôt du rapport annuel des activités de l'année 2010 des écocentres

10. Évaluation municipale

- 10.1 Dépôt du rapport des activités de l'année 2010 du service de l'évaluation municipale
- 10.2 Autorisation d'assister à une formation sur la modernisation des rôles d'évaluation le 20 avril 2011 à Drummondville

11. Aménagement du territoire

- 11.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités
 - 11.1.1 Règlement numéro 657-10 de la municipalité de Saint-Antonin
 - 11.1.2 Règlement numéro 658-10 de la municipalité de Saint-Antonin
 - 11.1.3 Règlement numéro 1705-1 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 11.1.4 Règlement numéro 1705-2 de la Ville de Rivière-du-Loup
 - 11.1.5 Règlement numéro 311 de la municipalité de Saint-Modeste
- 11.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités
- 11.3 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) pour 2011-2012
- 11.4 Consultation sur les secteurs d'intervention potentiels présentés dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré 2013-2018 - volet opérationnel - du MRNF

12. Nominations sur différents postes ou comités permanents de la MRC

- 12.1 Nomination des représentants aux sièges numéros 2, 4 et 6 du comité multiressource consultatif sur les TPI délégués

13. Gestion des cours d'eau et gestion de l'eau par bassin versant

- 13.1 Autorisation d'assister à un forum sur l'aménagement urbain et la protection des milieux hydriques, humides et riverains le 23 février 2011 à Québec
- 13.2 Inscription au colloque 2011 de l'AGRCQ sur la gestion des cours d'eau
- 13.3 Adhésion du coordonnateur à la gestion des cours d'eau à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

14. Terres publiques intramunicipales déléguées

- 14.1 Autorisation de présenter une demande d'utilisation non agricole à la CPTAQ pour les TPI de Cacouna
- 14.2 Autorisation d'émettre des droits fonciers au Club de ski de fond Amiski de Saint-Antonin
- 14.3 Émission de baux pour fins communautaires de refuge au Club de ski de fond Amiski de Saint-Antonin

15. Traitement et valorisation des matières organiques

- 15.1 Demande à la MRC de verser une somme de 17 850 \$ à la SÉMER et appropriation, à cette fin, de cette somme à même le surplus accumulé de la partie II du budget
- 15.2 Modification de la date de réclamation des quotes-parts relatives à la fonction « traitement et valorisation des matières résiduelles organiques »

16. Résolution pour l'approbation de la répartition des quotes-parts aux municipalités locales

17. Développement éolien communautaire

- 17.1 Modification de la résolution numéro 2011-01-039-C relative à l'emprunt temporaire, projet éolien communautaire Viger-Denonville
- 17.2 Accord concernant la convention de services entre Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., et Innergex énergie renouvelable inc.
- 17.3 Accord concernant la convention de contributions annuelles entre la MRC de Rivière-du-Loup et Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc.
- 17.4 Accord concernant la convention de licence entre, d'une part, Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., et, d'autre part, MRC de Rivière-du-Loup et Innergex énergie renouvelable inc.
- 17.5 Apports en capital de la MRC dans Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c.

18. Nominations de représentants sur divers organismes externes de la MRC

- 18.1 Nomination des représentants (5 élus) de la MRC au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup
- 18.2 Nomination des représentants (3 élus) de la MRC au conseil d'administration de l'OTC
- 18.3 Nomination d'un représentant (1 élu) de la MRC au conseil d'administration de Co-éco et des délégués à l'assemblée générale annuelle (3 pers.)
- 18.4 Nomination d'un représentant (1 élu) de la MRC au conseil d'administration de Transport Vas-y inc.

19. Développement social

- 19.1 Autorisation de dépôt d'un projet d'emploi étudiant en travail de rue au ministère des Ressources humaines du Canada
- 19.2 Cession de matériel excédentaire du comité Saines habitudes de vie
- 19.3 Nomination d'un représentant de la MRC au sein du comité pour l'intégration socioprofessionnelle (dans le cadre de la démarche COSMOSS)

20. Projet d'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage par la Ville de Rivière-du-Loup

21. Sécurité publique (SQ)

- 21.1 Dépôt du rapport sur la perception des constats d'infraction pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 et sommaire annuel 2010
- 21.2 Autorisation de provision pour mauvaise créance, constats d'infraction
- 21.3 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 21 décembre 2010

22. Inforoute KRTB

- 22.1 Renouvellement des emprunts temporaires auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins, projet Inforoute

23. Route verte/Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata

- 23.1 Demande de report de subventions accordées par le MTQ pour l'année 2011-2012

24. Administration générale

- 24.1 Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier adjoint pour les périodes d'absence ou en cas d'incapacité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier

25. Contrat de diversification de l'économie et de développement des territoires en difficulté

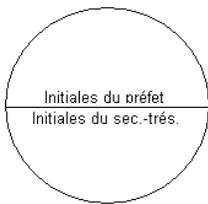
- 25.1 Demande de compensation financière du CLD de la région de Rivière-du-Loup pour le mandat de support et de mise en œuvre du Plan de diversification et de développement qui lui a été confié par la MRC

26. Pacte rural

- 26.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 15 décembre 2010
 - 26.1.1 Coopérative de santé/dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert
- 26.2 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 8 février 2011
 - 26.2.1 Site web touristique de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs/dossier présenté par la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte
 - 26.2.2 Réhabilitation d'une ancienne école/dossier présenté par Patrimoine et culture du Portage

27. Affaires nouvelles

- 27.1 Demande de maintien des effectifs d'Hydro-Québec au poste de Rivière-du-Loup



2011-02-054-C

28. Deuxième période de questions du public

29. Clôture de la séance

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2011 AVEC MODIFICATIONS S'IL Y A LIEU

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2011 soit approuvé en sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 MINUTES)

Un citoyen interroge le préfet sur la date prévisible de début de la diffusion web des séances de la MRC, sur la possibilité que les estrades couvertes de Saint-Antonin soient désignées à titre d'équipement à caractère supralocal et sur les intentions de la MRC quant à la protection du patrimoine industriel représenté par l'ancienne usine Calko de Rivère-du-Loup.

6. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS, LETTRES ET REQUÊTES ADRESSÉS AU CONSEIL DE LA MRC

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Monsieur Serge Simard, ministre délégué, informe la MRC que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune versera à la MRC une somme de 4 000 \$ comme compensation à titre de frais de transfert et de soutien pour gérer les activités déléguées à la MRC à la suite de la signature de *l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État*.

Municipalité régionale de comté de Témiscouata

Monsieur Jean-Pierre Laplante, directeur général, transmet à la MRC copie d'un RCI relatif à la protection des paysages témiscouatains aux abords de certains cours d'eau, axes routiers et équipements récréotouristiques.

Municipalité de Cacouna

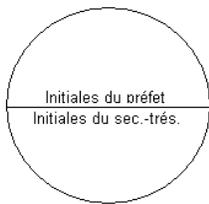
Madame Madeleine Lévesque, directrice générale, transmet copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal demande que la MRC expédie aux maires les documents explicatifs relatifs à l'ordre du jour avant la tenue des séances du conseil de la MRC.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Madame Doris Trotier, directrice du Service du financement municipal, confirme que le ministre Laurent Lessard a approuvé le règlement numéro 171-10 de la MRC décrétant un emprunt de 12 650 000 \$ (en lien avec le projet de développement éolien Viger-Denonville).

Coalition pour le maintien des comtés en région

Monsieur Serge Fortin, président, remercie la MRC pour l'appui accordé dans la cause soutenue par la Coalition et qui a conduit à l'adoption



d'une loi le 23 novembre dernier suspendant le processus de délimitation des circonscriptions électorales.

Municipalité de Saint-Modeste

Monsieur Alain Vila, directeur général, fait parvenir à la MRC une résolution de préavis de retrait de l'Entente concernant l'application du Code de la Sécurité routière, la Loi sur les véhicules hors route et des règlements municipaux par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Madame Annie Lemieux, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal désapprouve le règlement numéro 1712 de la Ville de Rivière-du-Loup décrétant l'annexion d'une partie de son territoire.

Regroupement municipal québécois pour un futur énergétique socialement responsable (RMQ-FÉSR)

Monsieur Gaétan Ruest, maire d'Amqui et porte-parole du RMQ-FÉSR transmet, pour appui, copie de 2 résolutions portant sur les sujets suivants :

- le sort du nucléaire au Québec : un choix de société;
- l'interdiction du transport de générateurs de vapeur radioactif par les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent.

Les conseillers acceptent la suggestion du préfet à l'effet que l'appui à ces résolutions soit laissé à la discrétion des municipalités locales.

Municipalité de Saint-Épiphanie

Monsieur Nicolas Dionne, directeur général, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal le mandate pour transmettre une lettre d'intention à la Régie Kamloup signifiant l'intérêt de la municipalité d'adhérer à cette organisation.

Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix

Madame Hélène Malenfant, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal manifeste son intention à la Régie intermunicipale de protection contre les incendies Kamloup concernant une possibilité d'adhérer à une entente intermunicipale.

Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska

Madame Lyse Dumont, directrice générale, transmet à la MRC copie d'une résolution par laquelle le conseil municipal, en prévision de l'échéance du 31 mars 2012 de l'entente sur le barrage du lac Morin, demande que la municipalité de Saint-Alexandre ainsi que la Corporation des riverains et amis du lac Morin aient chacun un siège sur le comité de renouvellement de ladite entente.

2011-02-055-C

Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent

L'équipe du Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent informe la MRC qu'elle tiendra la 5^e édition du festival en avril 2011. Les organisateurs sollicitent la collaboration de la MRC à titre de partenaire financier.



Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) accepte de verser une aide financière, au montant de 250 \$ au Festival-concours de musique de Rivière-du-Loup et de la région du Bas-Saint-Laurent et souhaite bénéficier des avantages associés à cette contribution conformément au plan de commandite;
- 2) autorise la direction générale à verser ce montant à la suite d'une confirmation écrite, de la part du demandeur, de la réalisation de l'activité.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-056-C

Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup

Madame Maude Roy-Chabot, organisatrice communautaire au CLSC de Rivière-du-Loup et madame Caroline Thibault, travailleuse sociale, sollicitent l'appui de la MRC sous forme d'une contribution financière afin de permettre à des enfants de bénéficier d'un camp de vacances à l'été 2011 (un camp coûte en moyenne 440 \$/enfant).

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 440 \$ au Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup afin de permettre à des enfants de bénéficier d'un camp de vacances à l'été 2011;
- 2) souhaite que le Centre de santé et de services sociaux de Rivière-du-Loup identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

Monsieur Normand Bérubé, président de l'AQRP Bas-Saint-Laurent, sollicite une commandite de la MRC pour la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Association qui aura lieu cette année à Rivière-du-Loup.

Les conseillers ne désirent pas donner suite à cette demande.

Action Chômage Kamouraska inc.

Monsieur Patrick Tremblay, président, soumet une demande d'aide financière pour son organisme qui œuvre au sein de la population des MRC de Montmagny jusqu'à celle de la Mitis et qui a pour mandat la défense des droits des chômeurs et chômeuses.

Les conseillers ne désirent pas donner suite à cette demande.



2011-02-057-C

Symposium en arts visuels de Saint-Arsène

Monsieur Dany Dupuis, agent de développement rural et madame Léonile Caron, publiciste, proposent à la MRC un placement publicitaire pour aider à faire connaître davantage le Symposium.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'un montant de 250 \$ au Symposium en arts visuels de Saint-Arsène afin d'aider à faire connaître davantage le Symposium qui se tiendra du 29 avril au 1^{er} mai 2011;
- 2) souhaite que le Symposium en arts visuels de Saint-Arsène identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans la publicité de l'activité.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-058-C

Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Madame Thérèse Sirois, directrice générale, sollicite une aide financière de la MRC pour l'appuyer dans ses activités. Le Téléradiothon tenu le 30 janvier a permis de recueillir 15 062 \$ sur un objectif de 40 000 \$.

Résolution :

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250 \$ à la Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine afin d'aider les personnes handicapées de la région;
- 2) souhaite que la Ressource d'aide aux personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine identifie la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-059-C

Auberge la Clé des Champs (projet Aventure ados)

Monsieur Gaétan Boucher, pour l'Auberge la Clé des Champs, organisme porteur du projet Aventure ados, sollicite l'appui financier de la MRC pour leur projet qui permet à des jeunes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant de développement et à leurs parents de bénéficier d'un camp de jour adapté à leurs besoins (budget de 24 000 \$/an).

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :



QUE ce conseil accorde une aide financière de 550 \$ au projet Aventure Ados supporté par l'Auberge la Clé des Champs;

QU'il soit demandé au comité de travail Projet Aventure ados d'identifier la MRC, de façon appropriée, c'est-à-dire en proportion du niveau de cette contribution, dans les documents, affiches ou publicités mentionnant ses appuis financiers, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

Centre de mise en valeur des Opérations Dignité

Monsieur Richard Lemay, directeur du centre, sollicite une contribution de 500 \$ de la MRC pour l'organisation de la 6^e édition de la Journée de la résistance.

Les conseillers ne désirent pas donner suite à cette demande compte tenu qu'il avait été convenu que l'aide versée l'an passé serait non récurrente.

Madame Anne-Marie Belley

Madame Anne-Marie Belley, résidente de Rivière-du-Loup, sollicite un don de la MRC pour l'appuyer financièrement dans le projet de coopération volontaire qu'elle réalisera sous l'égide du Carrefour canadien international (CCI) en mai 2011 au Mali.

Les conseillers ne désirent pas donner suite à cette demande.

7. REDDITION DE COMPTES ET SUIVI BUDGÉTAIRE

7.1 Autorisation de virements budgétaires

Aucun virement budgétaire n'est nécessaire.

2011-02-060-C

7.2 Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE les dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07, au montant de 668,94 \$ soient approuvées et ratifiées;

QU'une copie de la liste de ces dépenses, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Dépenses effectuées par le directeur général et secrétaire-trésorier et les directeurs de service en vertu du règlement numéro 156-07 ».

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-061-C

7.3 Résolution afin d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer, pour et au nom de la MRC, certains achats de biens et de services au montant de 6 818,09 \$;



QU'une copie de la liste de ces achats, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « Achat de biens et de services ».

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-062-C

7.4 Ratification et approbation des paiements et des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE la liste des paiements incluant les chèques pour les dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil et/ou du comité administratif) et des chèques, paiements ou retraits directs pour les dépenses incompressibles, ainsi que la liste des comptes à payer, soient ratifiées et approuvées :

Total des paiements (dépenses incompressibles) :	216 479,15 \$
Total des comptes à payer :	<u>84 560,10 \$</u>
GRAND TOTAL À PAYER :	<u>301 039,25 \$</u>

QU'une copie de la liste de ces paiements et de la liste de ces comptes, dont les membres de ce conseil ont pris connaissance, soit classée sous la cote « paiements à ratifier - comptes à payer »;

QUE monsieur Michel Lagacé, préfet, ainsi que monsieur Raymond Duval, secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer, pour et au nom de la MRC, des ordres de paiement des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

8. DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2011-02-063-C

8.1 Procès-verbal de la réunion du 4 février 2011 du comité consultatif pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif pour le suivi du plan d'action de la politique culturelle tenue le 4 février 2011 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur le plan d'action de la politique culturelle tenue le 4 février 2011.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-064-C

8.2 Autorisation de signature d'une entente de collaboration à l'agenda culturel de la Ville de Rivière-du-Loup

ATTENDU qu'un des axes d'intervention de la politique culturelle de la MRC propose la concertation du milieu en évitant le dédoublement des actions;

ATTENDU que la MRC a adopté un plan d'action culturel dont une des actions prioritaires en 2011 est la diffusion des activités et des événements culturels visant à mieux informer les citoyens de la MRC et que cette action est déjà incluse aux prévisions budgétaires 2011;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup produit et diffuse un agenda culturel mensuel et bihebdomadaire et que le comité consultatif



culturel de la MRC propose d'intégrer l'information culturelle émanant des communautés rurales à l'agenda de la Ville et de diffuser l'agenda sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup propose à la MRC une entente de 5 mois permettant d'évaluer le projet d'intégration de l'information culturelle du milieu rural à l'agenda de la Ville et que cette entente implique pour la MRC de défrayer les coûts supplémentaires encourus de 309,50 \$/mois;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Nicolas Gagnon, directeur de l'aménagement du territoire, à signer l'entente de 5 mois proposée par la Ville de Rivière-du-Loup pour l'intégration de l'information culturelle du milieu rural à l'agenda culturel de la Ville;
- 2) autorise, à la signature de l'entente, le paiement à la Ville de Rivière-du-Loup des coûts de 1 547,50 \$ encourus pour la période d'essai de 5 mois, montant à être assumé à même la fonction budgétaire « culture et communication ».

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-065-C

8.3 Accord de principe concernant les principaux paramètres d'une entente culturelle avec le MCCCCF portant sur la période 2011-2012

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté, le 21 octobre 2010, son plan d'action de la politique culturelle 2011-2014 et a autorisé le préfet, monsieur Michel Lagacé, à négocier une entente culturelle avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF);

ATTENDU que le MCCCCF souhaite réaliser une entente couvrant l'année 2011-2012 avec la MRC de Rivière-du-Loup, et ce, considérant que toutes les ententes signées au Québec en 2011 seront exceptionnellement d'une durée d'un an;

ATTENDU que le MCCCCF a dernièrement fait connaître son intérêt à soutenir 4 actions culturelles émanant du plan d'action culturelle 2011-2013 de la MRC et qu'il a proposé les différents paramètres pour conclure une telle entente;

ATTENDU que ces paramètres impliquent de devancer certaines actions soit l'inventaire du patrimoine bâti et le plan de communication et de bonifier le budget alloué pour la réalisation du plan d'action 2011;

ATTENDU que le budget supplémentaire envisagé pour le milieu municipal est de 11 250 \$ et qu'une somme de 1 500 \$ pourrait provenir d'un virement à l'intérieur du budget 2011 de la fonction budgétaire « culture et communication »;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil :



- 1) donne son accord de principe à l'appui financier et à la réalisation de 4 actions (inventaire, fonds d'initiatives culturelles, table culture-école, plan de communication) dans le cadre d'une entente culturelle 2011-2012 avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- 2) accepte que la somme de 9 750 \$ manquante pour compléter la participation du milieu municipal soit prévue comme suit : appropriation de 3 250 \$ à même le surplus de la fonction budgétaire « culture et communication », participation de 3 250 du Pacte rural (demande à être déposée) et sollicitation de 3 250 \$ auprès des municipalités rurales concernées par l'inventaire du patrimoine bâti;
- 3) prend acte qu'une somme d'environ 4 750 \$ devra être recueillie auprès de partenaires du secteur privé pour compléter le montage financier de cette entente.

Adoptée à l'unanimité.

9. GESTION DES MATIERES RESIDUELLES

2011-02-066-C

9.1 Dépôt du rapport annuel des activités de l'année 2010 des écocentres

Le rapport annuel des activités des écocentres a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Ghyslaine Daris et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport annuel des activités des écocentres, et ce, pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.

10. ÉVALUATION MUNICIPALE

2011-02-067-C

10.1 Dépôt du rapport des activités de l'année 2010 du service de l'évaluation municipale

Le rapport des activités de l'année 2010, pour le service de l'évaluation, a été préalablement expédié aux conseillers. Il fait l'objet d'une présentation par madame Julie Avoine, chef d'équipe du service de l'évaluation municipale de la MRC.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

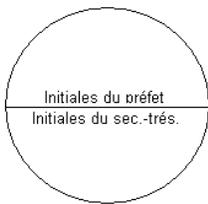
QUE ce conseil prend acte du rapport des activités de l'année 2010 du service de l'évaluation municipale.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-068-C

10.2 Autorisation d'assister à une formation sur la modernisation des rôles d'évaluation le 20 avril 2011 à Drummondville

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Napoléon Lévesque et résolu :



QUE ce conseil autorise madame Julie Avoine, chef d'équipe du service d'évaluation, à assister à une formation sur les éléments de base caractérisant la modernisation des rôles d'évaluation qui se tiendra à Drummondville le 20 avril 2011;

QUE les frais d'inscription au montant de 250 \$ (plus les taxes) et que les dépenses inhérentes à ce déplacement soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives;

QUE le temps consacré aux activités même de cette formation, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

11.1 Examen de la conformité des plans, des règlements ou des résolutions relatifs à l'urbanisme des municipalités

2011-02-069-C

11.1.1 Règlement numéro 657-10 de la municipalité de Saint-Antonin

Madame Louisiane Dubé, directrice générale adjointe, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 657-10 modifiant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Antonin afin de modifier les règles relatives aux aires de déchargement des camions et modifier les marges de recul dans une zone commerciale.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 16 février 2011, le règlement numéro 657-10 modifiant son règlement de zonage 311 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 17 février 2011;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 657-10 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-070-C

11.1.2 Règlement numéro 658-10 de la municipalité de Saint-Antonin

Madame Louisiane Dubé, directrice générale adjointe, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 658-10 modifiant la réglementation d'urbanisme de la



municipalité de Saint-Antonin afin de changer la définition de certaines classes d'usage.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Antonin a adopté, le 16 février 2011, le règlement numéro 658-10 modifiant son règlement de zonage 311 et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 17 février 2011;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 658-10 modifiant le règlement de zonage numéro 311 de la municipalité de Saint-Antonin;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-071-C

11.1.3 Règlement numéro 1705-1 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1705-1 ajustant la réglementation d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre d'un train semestriel.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 14 février 2011, le règlement numéro 1705-1 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre d'un train semestriel et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 15 février 2011;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

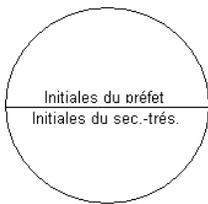
ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 1705-1 de la Ville de Rivière-du-Loup modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;



- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-072-C

11.1.4 Règlement numéro 1705-2 de la Ville de Rivière-du-Loup

Monsieur Georges Deschênes, greffier, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 1705-2 ajustant la réglementation d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre d'un train semestriel.

Résolution :

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté, le 14 février 2011, le règlement numéro 1705-2 modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 15 février 2011;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 1705-2 de la Ville de Rivière-du-Loup modifiant le règlement de zonage numéro 1253 de la Ville de Rivière-du-Loup;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-073-C

11.1.5 Règlement numéro 311 de la municipalité de Saint-Modeste

Monsieur Alain Vila, directeur général, transmet à la MRC, pour approbation, le règlement numéro 311 ajustant la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Modeste de manière notamment à modifier les normes concernant les bâtiments complémentaires et à obliger la conservation d'un écran visuel aux abords du parc linéaire du Petit-Témis.

Résolution :

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste a adopté, le 4 octobre 2010, le règlement numéro 311 modifiant le règlement de zonage numéro 142 de la municipalité de Saint-Modeste et que la Municipalité régionale de comté en a reçu copie le 17 février 2011;

ATTENDU la recommandation du service de l'aménagement concernant la conformité au schéma d'aménagement;

ATTENDU que ce règlement ne concerne pas de façon particulière le territoire agricole protégé et les activités agricoles (LPTAA);

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) approuve le règlement numéro 311 modifiant le règlement de zonage numéro 142 de la municipalité de Saint-Modeste;
- 2) autorise le secrétaire-trésorier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Avis sur l'opportunité des travaux publics autorisés par les municipalités

Aucun avis n'a été déposé.

11.3 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) pour 2011-2012

Ce point a été inclus dans le point 7.3.

11.4 Consultation sur les secteurs d'intervention potentiels présentés dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré 2013-2018 - volet opérationnel - du MRNF

Monsieur Nicolas Gagnon explique brièvement le processus de consultation en cours et l'analyse que le service de l'aménagement de la MRC réalise dans le cadre de celle-ci.

12. NOMINATIONS SUR DIFFÉRENTS POSTES OU COMITÉS PERMANENTS DE LA MRC

2011-02-074-C

12.1 Nomination des représentants aux sièges numéros 2, 4 et 6 du comité multiressource consultatif sur les TPI délégués

Les membres actuels dont le mandat se termine sont :

Siège # 2 : Louis Vadeboncoeur (MRC)

Siège # 4 : Gino Sénéchal (représentant des bénéficiaires d'un droit d'utilisation des TPI)

Siège # 6 : Gaétan Malenfant (représentant des secteurs environnemental et faunique)

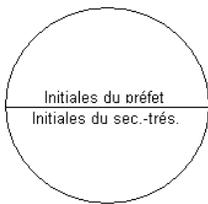
Le conseiller Michel Morin de la Ville de Rivière-du-Loup signifie qu'il renonce à être membre de ce comité (article 82 du Code municipal).

Mise en candidature

Le conseiller Louis Vadeboncoeur, les représentants Gino Sénéchal et Gaétan Malenfant sont proposés en bloc par le conseiller Yvon Caron.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Réal Thibault propose la fermeture des mises en candidature.



Nominations

Les candidats proposés parmi les membres du conseil acceptent et les autres personnes n'ont pas signifié leur désir de se retirer. En conséquence, il est résolu que :

- le conseiller Louis Vadeboncoeur ainsi que messieurs Gino Sénéchal et Gaétan Malenfant soient nommés sur le comité consultatif sur les TPI déléguées, et ce, pour un mandat de deux ans, jusqu'à la séance du conseil de la MRC de janvier 2013;
- que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2011-01-017-C du 20 janvier 2011.

Adoptée à l'unanimité.

13. GESTION DES COURS D'EAU ET GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

2011-02-075-C

13.1 Autorisation d'assister à un forum sur l'aménagement urbain et la protection des milieux hydriques, humides et riverains le 23 février 2011 à Québec

Il est proposé par la conseillère Ghislaine Daris appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, à assister au Forum Science Environnement qui porte sur l'aménagement urbain et la protection des milieux hydriques, humides et riverains qui se tiendra à Québec le 23 février 2011;

QUE les dépenses inhérentes à ce déplacement soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives;

QUE le temps consacré aux activités même de ce forum, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-076-C

13.2 Inscription au colloque 2011 de l'AGRCQ sur la gestion des cours d'eau

Il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, à assister au colloque 2011 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec qui se tiendra au Manoir Richelieu à La Malbaie du 30 mars au 1^{er} avril 2011;

QUE les frais d'inscription au montant de 228,22 \$ (plus les taxes) et que les dépenses inhérentes à ce déplacement soient remboursées par la MRC sur présentation d'états et de pièces justificatives;

QUE le temps consacré aux activités même de ce colloque, hors des heures habituelles de bureau, ne soit pas rémunéré, et que les modalités relatives au temps pour le déplacement soient convenues avec son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité.



2011-02-077-C

13.3 Adhésion du coordonnateur à la gestion des cours d'eau à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ)

ATTENDU qu'une association regroupant les gestionnaires des cours d'eau des MRC est en voie de se former;

ATTENDU que monsieur Vincent Bélanger a manifesté son intérêt pour faire partie de cette association;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur à la gestion des cours d'eau et à l'environnement, à adhérer à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);
- 2) autorise le paiement de la cotisation annuelle au montant de 100 \$ (plus taxes).

Adoptée à l'unanimité.

14. TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES DÉLÉGUÉES

2011-02-078-C

14.1 Autorisation de présenter une demande d'utilisation non agricole à la CPTAQ pour les TPI de Cacouna

ATTENDU le projet de mise en valeur des terres publiques intramunicipales de Cacouna et la convention avec la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu de présenter une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ pour poursuivre les activités prévues au plan d'aménagement du site (bâtiment de service pour accueil, bâtiment sanitaire, infrastructures pour le kayak, plates-formes de camping, etc.);

ATTENDU que la demande doit être remplie par la MRC en tant que promoteur du projet et gestionnaire de ces terres;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le directeur du service de l'aménagement du territoire, monsieur Nicolas Gagnon, à présenter et à signer, pour et au nom de la MRC, une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ relativement à la poursuite des activités de mise en valeur des TPI à Cacouna;
- 2) autorise le paiement des frais de 262 \$ reliés à cette demande à être payés à même le fonds TPI par chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 Autorisation d'émettre des droits fonciers au Club de ski de fond Amiski de Saint-Antonin

ATTENDU que les lots 147-p et 148 du IV^e rang Ouest dans Saint-Antonin, sont en voie d'être inclus au territoire public intramunicipal au terme d'un échange avec des lots privés dont la signature est prévue sous peu;

ATTENDU que des sentiers de ski de fond et de raquette sont en opération sur cette propriété par le Club de ski de fond Amiski de Saint-Antonin inc. depuis plusieurs années et qu'il y a lieu d'émettre un droit de passage pour ceux-ci;

ATTENDU le projet de relocalisation du chalet d'accueil du Club sur le lot 135-p, IV^e rang Est en bordure du chemin Lavoie duquel partirait un nouveau sentier qui irait rejoindre ceux du IV^e rang Ouest et que ce nouveau sentier doit faire l'objet d'un droit de passage;

ATTENDU que le club détient déjà un droit de passage avec la MRC pour des sentiers sur une partie du lot 141, ainsi que sur les lots 145-p, 146 et 147-p du IV^e rang Ouest acquis en janvier 2010 et qu'il y aurait lieu d'inclure tous les droits de l'organisme dans la même convention de droit de passage (dossier no 138 414) pour des raisons de gestion administrative du dossier;

ATTENDU que les tracés exacts et précis des sentiers sont à déterminer par relevé GPS et qu'un permis d'intervention sera nécessaire pour réaliser les nouveaux sentiers;

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a procédé, tel que requis, à la consultation de la Première Nation Malécite de Viger et que cette dernière a donné son accord à l'émission des droits le 25 janvier 2011;

ATTENDU qu'une convention de droit de passage a une durée de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) annule la convention de droit de passage signée avec le Club de ski de fond Amiski de Saint-Antonin inc. sur le lot 141-p, 145-p, 146 et 147-p, IV^e rang Ouest, canton Whitworth, dans la municipalité de Saint-Antonin prenant fin en 2020;
- 2) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, une nouvelle convention de droit de passage prenant fin en 2021 pour les sentiers de ski de fond et de raquette avec le Club de ski de fond Amiski sur les lots 141-p, 145-p, 146, 147-p, 148, IV^e rang Ouest et sur le lot 135-p du IV^e rang Est dans la municipalité de Saint-Antonin selon les termes de la convention précédemment annulée, cette autorisation étant conditionnelle à ce que le tracé précis des sentiers soit fourni au préalable en format numérique par le Club Amiski;
- 3) autorise monsieur Robert Giguère, ing. for., à émettre un permis d'intervention pour la coupe de bois nécessaire à la réalisation des nouveaux sentiers;
- 4) convient que les actes prévus aux paragraphes 1 à 3 seront posés après que les lots ciblés par l'échange (147-p, 148 IV^e rang Ouest) seront devenus publics.

Adoptée à l'unanimité.

14.3 Émission de baux pour fins communautaires de refuge au Club de ski de fond Amiski de Saint-Antonin

ATTENDU la demande du Club de ski de fond Amiski pour louer à des fins communautaires de refuge deux emplacements sur des terres publiques intramunicipales dans les IV^e rangs Est et Ouest de Saint-Antonin;

ATTENDU que le club a déjà son refuge vert sur le lot 145-p, lot privé acquis au nom du gouvernement en janvier 2010, et qu'il y a lieu de régulariser l'occupation par l'émission d'un bail d'une superficie à établir;

ATTENDU le projet de relocalisation du chalet d'accueil du Club sur le lot 135-p, IV^e rang Est, en bordure du chemin Lavoie, une demande est adressée à la MRC pour un bail sur un terrain d'environ 66 000 pieds carrés dont un plan détaillé a été présenté;

ATTENDU que le Club a reçu un avis de conformité du projet à la réglementation municipale le 14 septembre 2010, avis nécessaire à l'analyse de la demande;

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a procédé, tel que requis, à la consultation de la Première Nation Malécite de Viger et que cette dernière a donné son accord à l'émission des droits le 25 janvier 2011;

ATTENDU que des frais administratifs de 300 \$ par droit seront facturés au Club à l'émission des baux et qu'un loyer annuel pour chacun lui sera facturé;

ATTENDU qu'un permis d'intervention sera requis pour la coupe du bois nécessaire à la préparation du terrain par le Club;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) autorise le préfet, monsieur Michel Lagacé et le directeur général, monsieur Raymond Duval, à signer, pour et au nom de la MRC, deux baux à des fins communautaires de refuge sur les lots 145-p du IV^e rang Ouest et 135-p du IV^e rang Est dans Saint-Antonin;
- 2) convient que le bail sur le lot 145-p du IV^e rang Ouest sera émis dans la mesure où un plan détaillé du terrain à louer sera déposé à la MRC;
- 3) autorise monsieur Robert Giguère, ing. for., à émettre un permis d'intervention pour la coupe de bois nécessaire à l'implantation des installations et équipements du Club sur le lot 135-p du IV^e rang Est.

Adoptée à l'unanimité.

15. TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

15.1 Demande à la MRC de verser une somme de 17 850 \$ à la SÉMER et appropriation, à cette fin, de cette somme à même le surplus accumulé de la partie II du budget

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup sont chacune actionnaire, pour une proportion respective de 25,5 %, de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER);

ATTENDU qu'Envirogaz inc. est actionnaire à 49 % de la SÉMER;

ATTENDU les besoins financiers de 70 000 \$ de la SÉMER en lien avec ses engagements financiers auprès du CLD (emprunt de démarrage), du Réseau d'expertise et de développement en biométhanisation (prêt de personnel) et autres dépenses estimées à 40 000 \$;

ATTENDU qu'il est prévu que les dépenses encourues par les actionnaires seront remboursées par la SÉMER;

ATTENDU que le conseiller de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a été informé et a donné son assentiment à l'appropriation temporaire de fonds prévue par la présente;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller André Roy
appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur
et résolu :

QUE ce conseil autorise :

- 1) l'appropriation un montant de 17 850 \$ du surplus accumulé de la partie II du budget et le transfert au bénéfice de la fonction budgétaire « traitement et valorisation des matières organiques »;
- 2) la direction à verser cette somme de 17 850 \$ à la SÉMER en un ou plusieurs versements;
- 3) monsieur Michel Lagacé, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, un billet promissoire par lequel la SÉMER, la débitrice, promet de payer une somme de 17 850 \$ à la MRC, la créancière;
- 4) le remboursement de la partie II du budget dès que la SÉMER aura remboursé cette somme à la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-082-C

15.2 Modification de la date de réclamation des quotes-parts relatives à la fonction « traitement et valorisation des matières résiduelles organiques »

ATTENDU que l'article 6 du règlement de déclaration de compétence numéro 165-08 concernant le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques indique que les quotes-parts relatives à cette compétence sont payables au moins 2 fois par année ou selon des modalités différentes à être établies par résolution du conseil de la MRC;

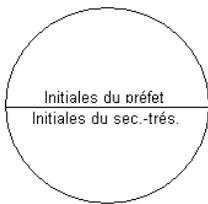
ATTENDU que l'avancement du projet de méthanisation des matières résiduelles organiques nécessite au plus tôt la disponibilité de la somme de 10 000 \$ prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron
appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille
et résolu :

QUE ce conseil autorise la direction générale à inclure dans l'envoi des quotes-parts de février pour l'année 2011 le montant total de 10 000 \$ prévu au budget « traitement et valorisation des matières résiduelles organiques ».

Adoptée à l'unanimité.



2011-02-083-C

16. **RÉSOLUTION POUR L'APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS LOCALES**

Des tableaux présentant la répartition détaillée des quotes-parts pour l'année 2011 ont été préalablement transmis aux conseillers. Ces tableaux comprennent un tableau sommaire pour l'année complète et 3 autres tableaux présentant les quotes-parts qui seront transmises en février, mai et juin 2011.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QU'après avoir pris connaissance des tableaux détaillés de la répartition des quotes-parts aux municipalités locales pour l'année 2011, ce conseil donne son approbation à la répartition des quotes-parts fixées pour chacune de ces municipalités pour l'exercice financier 2011. Il est entendu que cette répartition diffère des prévisions budgétaires adoptées en novembre 2010 sur les éléments suivants :

- dans les fonctions « inspection » et « formation en sécurité incendie », les quotes-parts de 2011 sont ajustées en fonction de l'utilisation réelle de ces services en 2010 tel que prévu par les ententes intermunicipales en vigueur;
- dans la fonction « hygiène du milieu – cours d'eau », les travaux réalisés en 2010 et dont la MRC a assumé les coûts sont maintenant facturés aux municipalités bénéficiaires;

QU'une copie certifiée conforme de cette répartition de quotes-parts soit transmise à chaque municipalité du territoire de la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

17. **DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE**

2011-02-084-C

17.1 **Modification de la résolution numéro 2011-01-039-C relative à l'emprunt temporaire, projet éolien communautaire Viger-Denonville**

ATTENDU la résolution numéro 2011-01-039-C autorisant un emprunt temporaire auprès du Centre financier aux entreprises (CFE) Desjardins du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du projet éolien communautaire Viger-Denonville;

ATTENDU qu'il y a lieu d'assurer la concordance entre le contrat d'emprunt intervenu le 4 février 2011 avec le CFE qui mentionne le 1^{er} juillet 2014 comme date de début du remboursement de l'emprunt et la résolution ci-haut mentionnée qui mentionne le 31 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE la résolution numéro 2011-01-039-C soit par les présentes modifiée en remplaçant l'expression « aucun remboursement avant le 31 juillet 2014 » par l'expression « aucun remboursement avant le 1^{er} juillet 2014 ».

Adoptée à l'unanimité.



2011-02-085-C

17.2 Accord concernant la convention de services entre Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., et Innergex énergie renouvelable inc.

ATTENDU la résolution numéro 2009-435-C du 15 décembre 2009 par laquelle ce conseil a accepté l'entente de participation entre Innergex et la MRC relative au parc éolien communautaire Viger-Denonville, laquelle a été signée le 18 janvier 2010;

ATTENDU que l'entente de participation prévoit qu'une convention de services doit intervenir entre Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., et Innergex énergie renouvelable inc. afin notamment que cette dernière agisse en tant qu'opérateur du parc éolien;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pu prendre connaissance du projet de convention de services;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil donne son accord à la convention de services entre Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., et Innergex énergie renouvelable inc.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-086-C

17.3 Accord concernant la convention de contributions annuelles entre la MRC de Rivière-du-Loup et Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc.

ATTENDU la résolution numéro 2009-435-C du 15 décembre 2009 par laquelle ce conseil a accepté l'entente de participation entre Innergex et la MRC relative au parc éolien communautaire Viger-Denonville, laquelle a été signée le 18 janvier 2010;

ATTENDU que l'entente de participation prévoit le paiement par Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c. de contributions annuelles totales de 5 000 \$ par mégawatt installé à la MRC, ce qui est l'objet du présent projet de convention de contributions annuelles;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pu prendre connaissance du projet de convention de contributions annuelles entre la MRC de Rivière-du-Loup et Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc.,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gratton et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) donne son accord à la convention de contributions annuelles entre Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., et Innergex énergie renouvelable inc.;



2011-02-087-C

- 2) autorise monsieur Michel Lagacé, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, ladite convention de contributions annuelles.

Adoptée à l'unanimité.

17.4 Accord concernant la convention de licence entre, d'une part, Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., et, d'autre part, MRC de Rivière-du-Loup et Innergex énergie renouvelable inc.

ATTENDU que, suite à la signature de la convention de cession, intervenue entre Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., (la Société) et Innergex énergie renouvelable inc. le 15 février 2011, la Société est maintenant propriétaire de tous les actifs du parc éolien Viger-Denonville, incluant les données de vents;

ATTENDU qu'il y a lieu que la Société accorde une licence d'utilisation de ces données de vents à la MRC et à Innergex énergie renouvelable inc. (les Commanditaires) dans le cadre de tout autre projet éolien réalisé seul par un des Commanditaires ou en partenariat avec l'autre Commanditaire;

ATTENDU que les membres de ce conseil ont pu prendre connaissance du projet de convention de licence entre la Société et les Commanditaires;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) donne son accord à la convention de licence entre, d'une part, Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c., agissant par son commandité Parc éolien communautaire Viger-Denonville inc., et, d'autre part, la MRC de Rivière-du-Loup et Innergex énergie renouvelable inc.;
- 2) autorise monsieur Michel Lagacé, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, ladite convention de licence.

Adoptée à l'unanimité.

17.5 Apports en capital de la MRC dans Parc éolien communautaire Viger-Denonville s.e.c.

Ce point est annulé.

18. NOMINATIONS DE REPRÉSENTANTS SUR DIVERS ORGANISMES EXTERNES DE LA MRC

2011-02-088-C

18.1 Nomination des représentants (5 élus) de la MRC au conseil d'administration du CLD de la région de Rivière-du-Loup

Tel que le stipulent les règlements généraux du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, la MRC doit désigner ses représentants au sein du conseil d'administration du CLD, et ce, pour un mandat d'un an.

Aux sièges numéros 11 et 12, les représentants désignés par le conseil de la MRC doivent être choisis parmi les maires des municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphanie, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-François-Xavier-de-Viger, Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et Saint-Cyprien.



Pour les sièges numéros 13, 14 et 15, les représentants désignés par le conseil de la MRC doivent être choisis parmi les maires des municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, L'Isle-Verte, Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Antonin, Rivière-du-Loup et Notre-Dame-du-Portage.

Un de ces cinq représentant sera appelé à siéger au Comité d'investissement commun mis en place à la suite de l'intégration de la SOLIDE au CLD.

Les représentants actuels sont :

Siège 11 : Michel Lagacé (à titre de préfet)
Siège 12 : Louis-Marie Bastille
Siège 13 : Michel Morin
Siège 14 : Louis Vadeboncoeur
Siège 15 : Réal Thibault

Règles de mises en candidature, sièges 11 à 15

Le préfet, monsieur Michel Lagacé, est nommé d'office, selon les règlements généraux du Centre local de développement. Il faut donc désigner des membres aux sièges 12, 13, 14 et 15, et ce, selon les critères énoncés aux règlements généraux.

Mises en candidature

Le conseiller Louis-Marie Bastille est proposé par le conseiller Yvon Caron.

Le conseiller Michel Morin est proposé par le conseiller André Roy.

Le conseiller Louis Vadeboncoeur est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

La conseillère Ghislaine Daris est proposée par le conseiller Serge Forest.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Louis-Marie Bastille propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les conseillers Louis-Marie Bastille, Michel Morin, Louis Vadeboncoeur et la conseillère Ghislaine Daris acceptent et, conséquemment, il est résolu qu'ils soient nommés à titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, respectivement aux sièges 12, 13, 14 et 15, et ce, pour un mandat d'un an (2011-2012). Ils se joignent au préfet Michel Lagacé, nommé d'office, qui occupera le siège 11.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-089-C

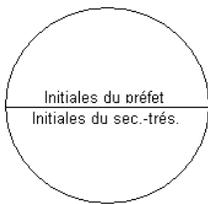
18.2 Nomination des représentants (3 élus) de la MRC au conseil d'administration de l'OTC

Les représentants actuels sont : Michel Morin, Yvon Caron et Napoléon Lévesque.

Mises en candidature

Le conseiller Michel Morin est proposé par le conseiller Serge Forest.

Le conseiller Yvon Caron est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur.



Le conseiller Napoléon Lévesque est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Louis-Marie Bastille propose la fermeture des mises en candidature.

Nominations

Les conseillers Michel Morin, Yvon Caron et Napoléon Lévesque acceptent et, conséquemment, il est résolu qu'ils soient nommés à titre de représentants de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup, et ce, pour un mandat d'un an (2011-2012).

Adoptée à l'unanimité.

18.3 Nomination d'un représentant (1 élu) de la MRC au conseil d'administration de Co-éco et des délégués à l'assemblée générale annuelle (3 pers.)

Le représentant actuel au conseil d'administration est le conseiller Jean-Pierre Gratton.

2011-02-090-C

Mise en candidature au conseil d'administration

Le conseiller Jean-Pierre Gratton est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

La conseillère Ghislaine Daris est proposée par le conseiller Jean-Pierre Gratton.

Le conseiller André Roy est proposé par la conseillère Ghislaine Daris.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Louis-Marie Bastille propose la fermeture des mises en candidature.

Nomination

Le conseiller Jean-Pierre Gratton et la conseillère Ghislaine Daris refusent. Le conseiller André Roy accepte et, conséquemment, il est résolu qu'il soit nommé à titre de représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de Co-éco.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-091-C

Désignation des délégués de la MRC à l'assemblée générale annuelle de Co-éco

Il est proposé par le conseiller Yvon Caron appuyé par la conseillère Ghylaine Daris et résolu :

QUE ce conseil désigne, en plus du représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de Co-éco, les conseillers Serge Forest et Jean-Pierre Gratton et le préfet Michel Lagacé à titre de représentants de la MRC à l'assemblée générale annuelle de Co-éco qui devrait se tenir en mars ou avril dans la MRC des Basques.

Adoptée à l'unanimité.



2011-02-092-C

18.4 Nomination d'un représentant (1 élu) de la MRC au conseil d'administration de Transport Vas-y inc.

Le représentant actuel au conseil d'administration est le conseiller Michel Morin.

Mise en candidature au conseil d'administration

Le conseiller Michel Morin est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille.

Fermeture des mises en candidature

Le conseiller Yvon Caron propose la fermeture des mises en candidature.

Nomination

Le conseiller Michel Morin accepte et, en conséquence, il est résolu qu'il soit nommé à titre de représentant de la MRC de Rivière-du-Loup au sein du conseil d'administration de Transport « Vas-Y » inc., et ce, pour un mandat d'un an (2011-2012).

Adoptée à l'unanimité.

19. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2011-02-093-C

19.1 Autorisation de dépôt d'un projet d'emploi étudiant en travail de rue au ministère des Ressources humaines du Canada

ATTENDU que la MRC est un partenaire financier du comité local de travail de rue (CLTR) et qu'elle siège à ce titre au sein de ce comité (aussi appelé comité aviseur sur le travail de rue);

ATTENDU que la MRC juge nécessaire que les 2 travailleurs de rue réguliers soient appuyés par des étudiants au cours de la période plus intensive de l'été, tel qu'expérimenté au cours des deux dernières années;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller Michel Morin et résolu :

QUE ce conseil autorise le directeur général, monsieur Raymond Duval, à déposer, pour et au nom de la MRC, une demande au programme Emplois d'été Canada du ministère des Ressources humaines Canada pour de l'emploi étudiant en travail de rue et à dépenser pour ce projet un montant maximal de 4 500 \$ (dont une partie pourrait être subventionnée).

Adoptée à l'unanimité.

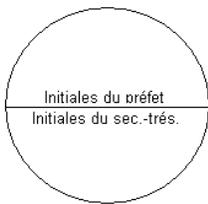
2011-02-094-C

19.2 Cession de matériel excédentaire du comité Saines habitudes de vie

ATTENDU que dans le cadre du projet Wii j'bouge, le comité Saines habitudes de vie MRC de Rivière-du-Loup a fait l'acquisition de 7 consoles Wii, 14 manettes (2 par console) et 6 jeux;

ATTENDU que ce projet, qui a été mené pendant les 2 premières années des activités du comité, ne sera pas reconduit dans le 3^e plan d'action;

ATTENDU le comité Saines habitudes de vie MRC de Rivière-du-Loup a signifié son désir de se départir des équipements ci-haut décrits;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil autorise le comité Saines habitudes de vie MRC de Rivière-du-Loup à se départir, au coût total de 100 \$ pour chaque ensemble constitué d'une console Wii, de 2 manettes et d'un jeu, au bénéfice des municipalités ayant participé au projet ou aux corporations locales de loisirs ou jeunesse.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-095-C

19.3 Nomination d'un représentant de la MRC au sein du comité pour l'intégration socioprofessionnelle (dans le cadre de la démarche COSMOSS)

ATTENDU que sous l'égide du comité local de coordination (CLC) COSMOSS, un comité sur l'intégration socioprofessionnelle est en voie de formation;

ATTENDU que ce comité sera formé de représentants des milieux de la santé, de l'éducation, du communautaire et de l'emploi et que la participation du milieu municipal est souhaitée;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par le conseiller Louis-Marie Bastille et résolu :

QUE ce conseil nomme le conseiller Yvon Caron comme représentant du conseil de la MRC au sein du comité sur l'intégration socioprofessionnelle agissant sous l'égide du CLC COSMOSS.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-096-C

20. PROJET D'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE PAR LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a adopté le 20 décembre 2010 le règlement numéro 1712 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage dont la MRC a reçu copie le 14 janvier 2011 par huissier;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 138 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la MRC doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de la copie du règlement, faire connaître son avis sur la demande d'annexion, à défaut de quoi son accord est présumé;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE ce conseil prend acte de l'objet du règlement numéro 1712 de la Ville de Rivière-du-Loup et donne avis qu'il n'entend pas se prononcer sur son opportunité étant donné qu'il ne recèle aucun enjeu significatif en ce qui a trait aux compétences exercées par la MRC.

Adoptée à l'unanimité.



2011-02-097-C

21. SÉCURITÉ PUBLIQUE (SQ)

21.1 Dépôt du rapport sur la perception des constats d'infraction pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 et sommaire annuel 2010

Le rapport sur la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil prend acte du rapport pour la perception des constats d'infraction pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 et du sommaire annuel 2010.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-098-C

21.2 Autorisation de provision pour mauvaise créance, constats d'infraction

ATTENDU que dans le cadre de la perception des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, il y a possibilité d'acquiescement, d'abandon ou de radiation de constats d'infraction sur le montant des comptes à recevoir qui s'élève à 129 377,06 \$;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Serge Forest appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil autorise la provision d'un montant de 10 000 \$, pour mauvaise créance, sur les comptes à recevoir, au 31 décembre 2010, relatifs aux constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-099-C

21.3 Procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 21 décembre 2010

Le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 21 décembre 2010 a été préalablement expédié aux conseillers.

Résolution :

Il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 21 décembre 2010.

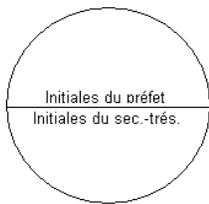
Adoptée à l'unanimité.

22. INFOROUTE KRTB

2011-02-100-C

22.1 Renouvellement des emprunts temporaires auprès du Centre financier aux entreprises Desjardins, projet Inforoute

ATTENDU que les 2 emprunts temporaires, ayant respectivement un solde, au 31 décembre 2007, de 200 788 \$ pour le prêt 1 et de



26 943,12 \$ pour le prêt 2, contractés avec le Centre financier aux entreprises (CFE) Desjardins du Bas-Saint-Laurent pour la construction d'un réseau de télécommunications à large bande passante (projet Inforoute Bas-Saint-Laurent) arrivent à échéance;

ATTENDU que la MRC est toujours en attente d'une réponse du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire quant à l'aide financière finale pour ce projet (incluant le 342 000 \$ déjà approuvé dans le cadre du programme Villages branchés) dont elle pourra bénéficier à la suite de la transmission de la 2^e réclamation complétée le 24 septembre 2010 sur la base du coût final du projet;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Philippe Dionne appuyé par le conseiller Louis Vadeboncoeur et résolu :

QUE ce conseil indique au CFE Desjardins du Bas-Saint-Laurent qu'il souhaite le prolongement du contrat de prêt relatif au projet de construction d'un réseau de télécommunications à large bande passante (projet Inforoute Bas-Saint-Laurent) pour un montant n'excédant pas 342 000 \$ soit prolongé, le tout en conformité avec le règlement numéro 142-06 et selon les conditions suivantes :

- prêt à la demande;
- taux d'intérêt au taux préférentiel;
- modalité de remboursement : intérêt seulement;
- terme du prêt : 1 an.

Adoptée à l'unanimité.

23. ROUTE VERTE/CORPORATION SENTIER RIVIÈRE-DU-LOUP/TÉMISCOUATA

2011-02-101-C

23.1 Demande de report de subventions accordées par le MTQ pour l'année 2011-2012

ATTENDU l'aide financière, de l'ordre de 176 406 \$, qui a été accordée par le ministère des Transports du Québec, pour l'année 2004 et de 70 000 \$ pour l'année 2005 dans le cadre des projets de développement de la Route verte de l'Estuaire;

ATTENDU également l'aide financière de 389 487 \$ octroyée pour les travaux de remise à niveau du parc linéaire du Petit-Témis actuellement en cours de réalisation;

ATTENDU la demande de la corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata à l'effet d'obtenir un report, à l'année 2011-2012, du solde de ces aides financières;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Michel Morin appuyé par la conseillère Ghislaine Daris et résolu :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec que l'aide financière accordée, réservée et non utilisée, d'une part dans le cadre du programme de développement de la Route verte, au montant de 246 406 \$ et, d'autre part, pour les travaux de remise à niveau du parc linéaire du Petit-Témis au montant de 389 487 \$, le tout totalisant une somme de 635 893 \$, soit reportée à l'année 2011-2012.

Adoptée à l'unanimité.



2011-02-102-C

24. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

24.1 **Nomination d'un directeur général et secrétaire-trésorier adjoint pour les périodes d'absence ou en cas d'incapacité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier**

ATTENDU que le contrat de l'adjointe à la direction de la MRC prévoit, qu'en plus de sa fonction, elle peut remplacer le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE ce conseil nomme madame Linda Mimeault, adjointe à la direction, pour agir jusqu'à nouvel ordre comme directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe pour les périodes d'absence du directeur général (congés ou vacances), et ce, sur demande de celui-ci, ou en cas d'incapacité d'agir.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-103-C

25. **CONTRAT DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE ET DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ**

25.1 **Demande de compensation financière du CLD de la région de Rivière-du-Loup pour le mandat de support et de mise en œuvre du Plan de diversification et de développement qui lui a été confié par la MRC**

ATTENDU que le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) a contribué en 2010 à l'avancement du plan de diversification et de développement, étant l'organisme responsable de son élaboration et de sa diffusion auprès des trois communautés visées et a également débuté l'accompagnement de certains projets prévus au plan;

ATTENDU que la MRC a confié le mandat de support et de mise en œuvre du plan de diversification et de développement au CLD;

ATTENDU que plusieurs actions visées dans la mise en œuvre du plan demanderont un investissement important de la part du CLD, compte tenu que plusieurs recherches et analyses devront être réalisées;

ATTENDU que le comité d'analyse du comité de diversification et de développement recommande au conseil d'accorder l'aide financière de 5 000 \$ demandée par le CLD pour la réalisation du mandat qui lui a été confié;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller Serge Forest et résolu :

QUE ce conseil accorde le versement d'une aide financière au montant de 5 000 \$ prise à même les fonds du comité de diversification et de développement au Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) afin de permettre d'aider à la réalisation d'actions à réaliser dans les communautés visées.

Adoptée à l'unanimité.



2011-02-104-C

26. Pacte rural

26.1 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 15 décembre 2010

26.1.1 Coopérative de santé / dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert

ATTENDU le dossier présenté par la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert pour la coopérative de santé;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 10 000 \$ pour un projet total de 58 250 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Yvon Caron et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 10 000 \$ à la Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert pour la coopérative de santé, cette aide financière étant conditionnelle à ce qu'il y ait une entente entre la corporation de santé et un médecin ou un(e) infirmier(ère) praticien(ne) spécialisé(e) et un minimum de 500 membres;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Corporation de développement touristique et économique de Saint-Hubert) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-105-C

26.2 Décisions concernant les demandes d'aide financière déposées au comité d'analyse lors de la réunion du 8 février 2011

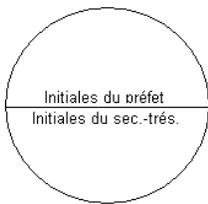
26.2.1 Site web touristique de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs / dossier présenté par la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte

ATTENDU le dossier présenté par la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 4 909,71 \$ pour un projet total de 9 819,42 \$ qui concerne la conception d'un site internet à volet touristique complémentaire au site municipal en voie d'élaboration;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui ne s'inscrit pas dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Louis-Marie Bastille appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil n'accorde pas l'aide financière demandée par la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte pour le site web touristique de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Adoptée à l'unanimité.

2011-02-106-C

26.2.2 Réhabilitation d'une ancienne école / dossier présenté par Patrimoine et culture du Portage

ATTENDU le dossier présenté par Patrimoine et culture du Portage;

ATTENDU que le montant de l'aide financière demandé est de l'ordre de 10 000 \$ pour un projet total de 76 225 \$;

ATTENDU que le comité d'analyse du Pacte rural a déposé ses recommandations au conseil de la MRC pour ce projet qui s'inscrit dans les objectifs du plan de travail;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Réal Thibault appuyé par le conseiller André Roy et résolu :

QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 10 000 \$ à Patrimoine et culture du Portage pour la réhabilitation d'une ancienne école;

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel à la transmission, par le promoteur (Patrimoine et culture du Portage) à la MRC, d'une preuve écrite de participation (lettre, résolution, etc.) de tout partenaire inscrit au plan de financement et à la signature, avant la réalisation du projet, d'un protocole d'entente concernant le financement d'un projet par le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

27. AFFAIRES NOUVELLES

2011-02-107-C

27.1 Demande de maintien des effectifs d'Hydro-Québec au poste de Rivière-du-Loup

ATTENDU qu'Hydro-Québec révisé présentement son plan d'effectifs et son déploiement d'effectifs à son poste de Rivière-du-Loup et dans ceux de la région du KRTB;

ATTENDU que Rivière-du-Loup et la région du KRTB constituent, au Bas-Saint-Laurent, un bassin très important de clients d'Hydro-Québec dans les domaines industriel, commercial, résidentiel, institutionnel, gouvernemental et agricole;

ATTENDU que ce bassin très important de clients d'Hydro-Québec de Rivière-du-Loup et de la région du KRTB est toujours en croissance et qu'il est par conséquent très important pour Hydro-Québec de ne pas y diminuer ses effectifs pour répondre le mieux possible à leurs besoins croissants;

EN CONSÉQUENCE,



il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gratton appuyé par le conseiller Philippe Dionne et résolu :

QUE ce conseil :

- 1) demande à la ministre responsable d'Hydro-Québec, madame Nathalie Normandeau, et à monsieur Francis Roy, directeur régional d'Hydro-Québec au Bas-Saint-Laurent, de lui fournir l'assurance que le nombre d'employés d'Hydro-Québec à son poste de Rivière-du-Loup ne sera diminué d'aucune façon par transfert de personnel dans d'autres postes de la région, par de l'attrition ou par d'autres moyens;
- 2) demande aux MRC des Basques, de Kamouraska et de Témiscouata d'appuyer la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité.

28. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen s'informe à savoir quand le conseil de la MRC va se conformer aux énoncés récents concernant les symboles religieux présents dans les édifices de l'administration publique et demande des précisions sur l'avancement des discussions concernant la récupération pour la région des 200 MW de production d'énergie éolienne à la suite de l'abandon du projet par SkyPower.

2011-02-108-C

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Louis Vadeboncoeur appuyé par le conseiller Réal Thibault et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(signé) Michel Lagacé
Michel Lagacé, préfet

(signé) Raymond Duval
Raymond Duval, directeur général
et secrétaire-trésorier